

Communication à la presse à l'occasion de la 2000ème session du Conseil (Bruxelles, 17 avril 1997)

Légende: Cette communication à la presse, diffusée le 17 avril 1997 à l'occasion de la 2000ème session du Conseil de l'Union européenne les 21 et 22 avril 1997 à Luxembourg, passe en revue les dates, les événements et les chiffres clés qui ont marqué l'évolution de l'institution, et en particulier son fonctionnement, pendant trente ans.

Source: Communication à la presse, Le Conseil tiendra sa 2000ème session les 21 et 22 avril 1997 à Luxembourg. 7361/97 (Presse 109). Bruxelles: Conseil de l'Union européenne - Secrétariat général, 17.04.1997. 14 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communication_a_la_presse_a_l_occasion_de_la_2000eme_session_du_conseil_bruzelles_17_avril_1997-fr-8d9fe988-cb85-49d3-ae55-02f236db78c4.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Communication à la presse (Bruxelles, 17 avril 1997) Le Conseil tiendra sa 2000ème session les 21 et 22 avril 1997 à Luxembourg

C'est à Luxembourg – et dans sa composition "Agriculture" – que le Conseil de l'Union européenne tiendra sa 2000ème session, les lundi 21 et mardi 22 avril prochains.

Malgré ce chiffre digne d'une grande célébration, ce Conseil – dans la bonne tradition d'austérité qui caractérise l'institution – se présente essentiellement comme une réunion de travail normale consacrée à divers dossiers agricoles et notamment à la fixation des prix pour la campagne 1997-98 et mesures connexes.

Toutefois, pour commémorer l'événement, la Présidence donnera dans la soirée du 21 avril une réception pour les participants à la session à laquelle sont conviés également les journalistes présents à Luxembourg.

Comme à l'occasion de tout jubilé, l'attention se tourne tout naturellement vers le passé de ce désormais "vénérable" Conseil. Nous constatons d'abord que la numérotation actuelle des sessions du Conseil commence seulement avec l'entrée en vigueur du "Traité de fusion" le 1er juillet 1967, Traité par lequel ont été institués un Conseil et une Commission uniques. Avant cette date s'étaient déjà tenu quelques 460 sessions de Conseils de la CECA – depuis 1952 – et de la CEE et Euratom – depuis 1958.

Alors qu'il a fallu presque 18 ans – de juillet 1967 à avril 1985 – pour atteindre la 1000ème session – également un Conseil agricole à Luxembourg – il n'a pris que douze ans pour arriver au chiffre de 2000.

Alors qu'en 1967 ne se trouvaient autour de la table du Conseil que les 6 pays fondateurs avec 4 langues, les élargissements successifs de 1973 (Danemark, Irlande et Royaume-Uni), 1981 (Grèce), 1986 (Espagne et Portugal), et enfin 1996 (Autriche, Finlande et Suède) ont porté ce nombre à 15 avec 11 langues, avec un impact considérable sur le fonctionnement du Conseil.

Pas seulement la dimension des salles et le nombre d'interprètes ont dû s'agrandir mais aussi la durée d'un "tour de table du Conseil" est devenu telle que les Ministres ne peuvent discuter à fond à chaque session qu'un nombre limité de sujets. La conséquence en est que de plus en plus de questions doivent être résolues dans les enceintes préparatoires du Conseil.

Le développement des activités et des politiques spécifiques de la Communauté, et depuis 1993 de l'Union, s'est reflété également dans l'évolution du Conseil : le "Traité de fusion" avait créé un Conseil unique mais dès le début il se réunissait dans des formations spécialisées, notamment Affaires étrangères (ou générales), Agriculture, Economie/Finances, Travail et Affaires sociales, Transports, Budget, ainsi que CECA et Euratom.

Cette différenciation avait déjà commencé au Conseil de la CEE qui toutefois avait encore réuni au début des années '60 conjointement les Ministres des Affaires étrangères, de l'Economie ou Finances et de l'Agriculture pour jeter les bases de la politique agricole commune.

Au fil des années, d'autres formations spécialisées, comme Recherche, Energie, Environnement, Industrie, Marché intérieur, Pêche, Coopération au Développement, etc. se sont ajoutées. C'était souvent le cas lorsque dans un domaine le besoin d'agir en commun s'est fait sentir, soit pour affronter ensemble des défis nouveaux ou pour résoudre des problèmes résultant des changements industriels ou des développements techniques. Ou encore, lorsqu'il s'agissait de traiter de certains problèmes très spécifiques (crise textile ou d'acier, brevets, postes et télécommunications, négociations commerciales) des réunions en formation ad hoc ont été convoquées.

D'autres formations telles que Education et Affaires culturelles, Santé ou Justice ne se sont développées que tardivement et sous l'enseigne de la coopération intergouvernementale – comme représentants des gouvernements des Etats membres – étant donné l'absence au départ de toute disposition pertinente dans le Traité sur ces matières.

A ce sujet, il faut rappeler aussi que les Ministres des Affaires étrangères se réunissaient pendant de longues années alternativement avec la casquette du Conseil ou de la coopération politique. Pour faire marquer cette différence ils se sont réunis une fois dans les années '70 le même jour, le matin à Copenhague au titre de la coopération politique et l'après-midi à Bruxelles en tant que Conseil.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, ces distinctions subtiles ont définitivement disparu puisqu'il a solidement installé l'autorité du Conseil en tant qu'Institution unique pour les trois piliers du nouvel édifice, tout en maintenant des procédures de décision propres à chaque pilier.

L'Annexe I à ce communiqué montre l'évolution du Conseil dans ses différentes compositions. On peut y voir que le nombre annuel de sessions a augmenté progressivement de 20 en 1967 pour atteindre une pointe en 1993 avec 96 sessions; depuis le chiffre s'est stabilisé aux alentours de 90.

Le rythme annuel des sessions du Conseil comporte deux périodes de pointe : la première, en juin, se situe à la fin de la présidence du premier semestre, la seconde, qui souvent implique un nombre de réunions encore plus important, en décembre, coïncidant avec une série d'échéances de fin d'année. Les Ministres des Affaires étrangères, de l'Agriculture et de l'Economie/Finances tiennent, en règle générale, des sessions mensuelles. Les autres Conseils se réunissent selon les nécessités des matières ; la plupart une ou deux fois par présidence.

Bien que le lieu habituel des sessions du Conseil soit Bruxelles – et Luxembourg durant les mois d'avril, de juin et d'octobre – des sessions ont également eu lieu dans d'autres endroits: Genève, Tokyo, Marrakech ou Singapour dans le contexte des négociations du GATT et de l'OMC, ou de la coordination sur place concernant les activités d'organisations internationales : par exemple à New York pour les NU ou à Nairobi pour la CNUCED, ou dans le contexte de la Convention de Lomé : à Fidji, aux Bahamas, à Lomé, à l'île Maurice, etc.

Outre les 2000 sessions formelles du Conseil tenues depuis 1967, un certain nombre de réunions informelles sont organisées chaque semestre par la Présidence du tour dans son pays. Ces réunions ne devraient normalement pas se substituer aux activités normales du Conseil, ni produire des conclusions formelles, mais permettre aux Ministres des réflexions ou des échanges de vues aussi libres que possible sur des thèmes d'ordre général pour dégager des orientations sur l'action future dans un domaine donné. Toutefois, certaines de ces réunions informelles, comme notamment les "Gymnicks" des Ministres des Affaires étrangères ou les réunions ECOFIN, ont souvent une importance politique considérable du fait qu'ils tentent à aborder des sujets particulièrement sensibles.

Les premières années du Conseil, plus que les suivantes, ont été ponctuées par les fameuses "sessions marathons". Cette formule de négociation "au finish" s'étendant sur plusieurs jours et nuits, et avec de longues sessions sans interruption en cadre restreint, a été utilisée d'abord pour négocier les bases de la politique agricole commune et par la suite souvent pour la fixation annuelle des prix agricoles. D'autres Conseils ont emboîté le pas, pour les budgets annuels, pour l'adoption de la politique commune de la pêche, dans le domaine de l'environnement sur des sujets tels que les bébés phoques ou les émissions des véhicules automobiles, ou des transports sur les poids et mesures des camions, la libéralisation des transports aériens, etc..

Le Conseil Affaires générales, lui aussi, a eu recours à ce moyen de négociation notamment pour finaliser dans plusieurs cas les négociations d'adhésion ou sur les Conventions successives de Lomé. Parmi tous ces "marathons" aucun n'est comparable à la fameuse session de 1961, qui a jeté les bases de la politique agricole commune : elle a commencé le 18 décembre 1961, a été brièvement interrompue pour les fêtes de Noël, et s'est finalement terminée le 11 janvier 1962. Pour respecter l'échéance fixée à la fin de 1961, le Conseil a introduit à cette occasion la notion "d'arrêter l'horloge" dans le langage communautaire.

De nos jours, les sessions marathons ont beaucoup diminué, même si au mois d'avril 1996 la crise de l'ESB a encore donné l'occasion à un bel exemple du genre. La raison pour la diminution générale est, entre autres,

le retour progressif – dès la fin des années '70 – à la pratique du vote à la majorité qualifiée dans les cas prévus par le Traité, et par la suite l'extension de ce vote dans l'Acte unique pour le marché intérieur (art. 100A) et dans le Traité de Maastricht pour une série d'autres secteurs.

En revanche, quelques innovations ont marqué ces dernières années : c'est le cas d'abord des "débats publics" – une douzaine par année – instaurés en 1992 par le Conseil européen d'Edimbourg pour augmenter la transparence des travaux du Conseil. Ces sessions couvrent notamment la présentation du programme de chaque Présidence ainsi que des thèmes d'intérêt général, p.ex. la présentation du paquet des prix agricoles par la Commission. Une autre innovation est le "dialogue structuré" mis en place par le Conseil européen d'Essen en décembre 1994, comme élément de la stratégie de préparation à l'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale (PECOs), qui réunit plusieurs fois par an le Conseil dans des formations diverses avec les Ministres des pays candidats à l'adhésion.

Grâce à la décision du Conseil européen de Bruxelles de 1993 sur l'implantation des institutions, le Conseil a enfin pu établir son siège et pas seulement son lieu de travail provisoire dans la capitale belge. Depuis le 29 mai 1995 il occupe le bâtiment "Justus Lipsius", un vaste complexe juxtant le Rond-point Schuman comprenant une partie "conférences" avec salles de réunion et de réception, bureaux des délégations, centre de presse et restaurants, et une partie "bureaux" hébergeant son secrétariat-général d'environ 2500 fonctionnaires. Propriété du Conseil – prochainement – le Justus Lipsius a remplacé le bâtiment "Charlemagne" occupé par le Conseil de 1971 à 1995 ; précédemment le Conseil était installé au bâtiment "Ravenstein" au centre de Bruxelles.

Dans l'ensemble l'histoire du Conseil reflète fidèlement les hauts et les bas des développements de la Communauté, et maintenant de l'Union. Quelques crises restent gravées dans la mémoire et ont mis le Conseil sous le feu des projecteurs, p.ex. la "politique de la chaise vide" pratiquée par la France en 1965, ou encore plus récemment la "politique de non-coopération" liée à la crise de l'ESB pratiquée par le Royaume-Uni au printemps de 1996. Il y en a eu d'autres qui ont fait les titres des médias, mais dans l'ensemble le bilan est positif : des politiques communes ont été développées, des projets ambitieux comme le Marché intérieur sont devenus réalité, même si encore imparfaite, d'autres comme l'Union monétaire sont sur le point de le devenir.

Au moment où le Conseil tiendra sa 2000^{ème} session – et bientôt la 2500^{ème} en comptant depuis le début de la CECA – une série de défis importants se posent à l'Union – et au Conseil en tant qu'organe central de décision de l'Union – généralement désignée globalement sous le terme de "Agenda 2000" ⁽¹⁾.

La première des échéances fondamentales dans ce contexte est la conclusion, au Conseil européen d'Amsterdam si possible, de la Conférence intergouvernementale dont un des objectifs principaux est justement de rendre les institutions de l'Union "fit" pour affronter le plus grand de ces défis, à savoir l'élargissement futur jusqu'à 25 membres ou même plus.

Il est trop tôt pour dire ce que la CIG apportera dans ce domaine : l'extension du vote à la majorité qualifiée, une nouvelle pondération des votes des Etats membres et l'introduction d'une procédure de coopération renforcée (ou flexibilité) sont les principaux problèmes en discussion concernant les mécanismes de décision du Conseil. Mais il ne fait pas de doute que les réponses données à ces questions – ainsi qu'à celles concernant les autres institutions – détermineront dans une large mesure les chances de réussite pour l'Union dans son programme ambitieux.

Rendez-vous donc pour la publication d'une évaluation à ce sujet dans le communiqué spécial à l'occasion de la 3000^{ème} session du Conseil ...

*

* *

Annexe I: Statistiques

Annexes II, III et IV: Participants, ordres du jour des sessions du 25.1.1958, 3.7.1967 et 2.5.1985.

Annexe I

Répartition par thème des 2000 sessions du Conseil

[Répartition par thème des 2000 sessions du Conseil \(1967-1996\)](#)

Annexe II

Première session des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

1. Date : 25 janvier 1958
(séance inaugurale)

2. Liste des participants

Président :

M. VAN LAROCK (B)

République fédérale d'Allemagne :

M. von BRENTANO

Prof. L. ERHARD

M. F. ETZEL

France :

M. Ch. PINEAU

M. P. PFLIMLIN

M. M. FAURE

Italie :

M. G. PILLA

M. G. MEDICI

Luxembourg :

M. J. BECH

M. P. WERNER

Pays-Bas :

M. J. LUNS

M. H. HOFSTRA

Prof. Dr. ZIJLSTRA

Commission :

a) CECA :

M. FINET

M. SPIERENBURG

M. COPPE

M. DAUM

M. WEHRER

M. POTTHOFF

M. REYNAUD

b) CEE :

M. HALLSTEIN

M. MALVESTITI

M. MANSHOLT
M. MARJOLIN
M. LEMARGNIN
M. REY
M. von der GROEBEN
M. PETRILLI

c) EURATOM :
M. MEDI
M. de GROOTE
M. SASSEN

3. Ordre du jour

1. Discours d'inauguration
2. Problèmes communs au Marché commun et à l'Euratom
3. Problèmes relatifs au Marché commun
4. Problèmes relatifs à l'Euratom
5. Calendrier des prochaines réunions

Annexe III

Première session du Conseil des Communautés européennes (Finances)

1. Date : 3 juillet 1967

2. Liste des participants

Président : M. Karl SCHILLER (D)
Belgique : M. HENRION
France : M. DEBRE
Italie : M. COLOMBO
Luxembourg : M. WERNER
Pays-Bas : M. de BLOCK
M. WITTEVEEN

Commission : M. MARJOLIN

3. Ordre du jour

i) Problèmes économiques à court terme :

- a) Echange de vues sur la situation économique à court terme au sein de la Communauté
- b) Lignes directrices à suivre en matière de politique économique à court terme au cours du deuxième semestre de 1967 ; première décision à prendre pour 1968

ii) Déclaration du Ministre néerlandais des Finances concernant la définition de l'unité de compte dans le cadre de la politique agricole commune

iii) Rapport sur l'état d'avancement des travaux en matière de questions fiscales.

Annexe IV

1000ème session du Conseil des Communautés européennes (Agriculture)

1. Date : 2-5 mai 1985

2. Liste des Participants

Président : M. Filippo Maria PANDOLFI (I)

Belgique : M. Paul de KEERSMAEKER

Danemark : M. Niels Anker KOFOED

République fédérale d'Allemagne : M. Ignaz KIECHLE

M. Walther FLORIAN

Grèce : M. Constantinos SIMITIS

France : M. Henri NALLET

Irlande : M. Austin DEASY

Luxembourg : M. Marc FISCHBACH

Pays-Bas : M. Gerrit BRAKS

Royaume-Uni : M. Michael JOPLING

M. John MacGREGOR

Commission : M. Frans H.J.J. ANDRIESSEN

3. Ordre du jour

Propositions de la Commission concernant la fixation de prix des produits agricoles et de certaines mesures connexes (1985/86)

i) Produits

ii) Aspects agri-monétaires

iii) Incidences financières

(1) couvrant les sujets suivants : UEM, élargissement, cadre financier après 1999, réformes de la PAC et des politiques structurelles.